

## TABLE DES ANNEXES

<b>ANNEXE 1 : DEFINITIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>ANNEXE 2 : TYPOLOGIE DES SOUS- PROJETS POUVANT ETRE REALISES EN HIMO .....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE 3 : MODELE DE MEMOIRE DE PREPARATION DE PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 4 : MODELE DE CONTRAT ENTRE LE FID ET UNE AGENCE D'EXECUTION.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 5 : CANEVAS DE RAPPORT DE SUIVI DE REALISATION PAR LE FID.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 6 : CANEVAS DE RAPPORT.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 7 : MODELE DE PROCES VERBAL DE REMISE DE PETITS MATERIELS ET OUTILLAGE .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 8 : FICHE D'ENQUETE D'EVALUATION D'IMPACT DES SOUS PROJETS DE SECURITE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 9 : MODELE DE TERMES DE REFERENCE DE L'AGENCE D'EXECUTION .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 10 : LISTE INDICATIVE DES ETAPES D'EXECUTION D'UN SOUS- PROJET .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 11 : TERMES DE REFERENCE DES MEMBRES DU COMITE DE CIBLAGE DANS L'EXECUTION D'UN SOUS- PROJET HIMO/ACT .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 12 : MODELE DE PROCES VERBAL DE RECEPTION D'UN SOUS- PROJET HIMO/ACT .....</b>	<b>30</b>

---

**ANNEXE 1 : Définitions <sup>1</sup>**

Les termes suivants sont utilisés dans le présent Manuel:

**Commune.** Pour désigner l'unité administrative officiellement établie, à territoire bien déterminé et dirigée par un Maire élu et un Conseil Municipal, composée par un nombre bien déterminé de villages (Fokontany). La loi No.94-001 fixe le nombre, la délimitation, la dénomination et les chefs-lieux des communes. Actuellement, il existe 1.549<sup>2</sup> communes à Madagascar.

**Fokontany.** Pour désigner une subdivision administrative de base au niveau de la Commune comprenant des hameaux, villages, secteurs ou quartiers. Le Fokontany débat, décide ou délibère en Assemblée Générale sur convocation du Chef de Fokontany. Celui-ci est en charge de l'administration générale du Fokontany. Ses principales activités sont les suivantes : élaborer avec la communauté une vision pour le développement du Fokontany, mobiliser la population sur les problèmes et le développement de la communauté, apporter le leadership, le changement et l'esprit d'initiative dans la conduite des projets de développement du Fokontany

**Communauté.** Pour désigner la population de l'un des villages ou fokontany faisant partie d'une commune.

**Contrat.** Pour désigner le Contrat passé entre le FID et l'AGEX, par laquelle le FID accepte de transférer les fonds du crédit à l'AGEX par virement bancaire, moyennant le respect par l'AGEX des objectifs et des procédures de mise en œuvre du projet de Sécurité Alimentaire.

**HIMO - Haute Intensité de Main d'œuvre.** Pour désigner les travaux ou activités communautaires de faible technicité et dont la réalisation se fait manuellement avec des petits et simples outillages et utilisant un nombre important de main d'œuvre non qualifiée.

**Un sous projet** est une activité singulière et bien définie de travaux HIMO, par exemple: les travaux d'entretien courant des routes et pistes, travaux d'aménagement et d'entretien de canaux, marais, lac..., construction de digues, construction de passerelles pour usage temporaire, aménagement de pistes piétonnes, entretien courant des voies ferrées, travaux de protection de l'environnement et de reforestation.

**Le Coût d'un sous projet** est l'ensemble des dépenses effectuées ou à effectuer pour préparer et réaliser ce sous projet, conformément à ses objectifs et à sa description.

---

<sup>1</sup> Pour les définitions spécifiques à une composante donnée, veuillez vous référer au Manuel de Procédures correspondant.

<sup>2</sup> Recensement des Communes à Madagascar – Février 2008 - Christine Moser

## ANNEXE 2 : Typologie des sous- projets pouvant être réalisés en HIMO

La liste ci-dessous présente les différents types de sous- projets pouvant être financés dans la composante Sécurité Alimentaire :

### a. Travaux d'aménagement hydro agricole

- Curage de drains et canaux
- Construction ou réhabilitation de barrages en terre
- Construction ou réhabilitation de petits ouvrages
- Valorisation de bas-fond
- Désensablement des surfaces cultivables
- Préparation de sols pour la culture (terrain domanial ou communautaire)

### b. Travaux de protection de l'environnement et reboisement

- Travaux de stabilisation de lavaka et de drainage et de lutte anti-érosive – talutage et couverture végétale.
- Aménagement des bassins versants – diguettes anti-érosives – traitement de ravines.
- Protection des berges et des digues par la plantation d'herbes et/ou d'arbres fixateurs ou, plus rarement avec des gabions, pierres plates ou avec du béton, ou encore une combinaison de ces techniques;
- Pépinières villageoises – reboisement.
- Fixation de dunes.
- Construction de digues de protection pour éviter l'inondation des bas-quartiers (souvent les quartiers les plus pauvres)
- Mise en place de dispositifs anti-éboulement dans les zones exposées à de tels risques

### c. Voies de desserte et petits ouvrages de franchissement

- Dégagement et remise en état de voies de desserte ou des petits ouvrages de franchissement suite au passage d'un cyclone (curage des fossés et des ouvrages; dégagement des éboulements; élagage des arbres).
- Pavage de pistes
- Construction de passerelles en bois (ou autres matériaux disponibles localement) permettant de traverser un canal, un marécage, un espace inondé ou remplacement d'une passerelle devenue dangereuse parce que trop vieille, sur un trajet assez fréquenté.

### d. Travaux d'assainissement

- Assainissement faisant suite à un incendie
- Ramassage des déchets, construction de nouveaux bacs à ordures et incinérateur si l'on constate une menace réelle à la santé publique suite à une catastrophe.

### e. Projets et dépenses qui ne sont pas éligibles au financement de la composante

Les travaux HIMO doivent concerner des infrastructures communautaires ou communales à caractère social ou économique, mais ne doivent pas porter sur des infrastructures génératrices de revenus pour des privés – comme des bâtiments pour des activités commerciales, par exemple. Les activités courantes relevant des domaines de compétence de la commune ne sont pas éligibles au financement de la composante.

Par ailleurs, les sous-projets et dépenses suivants ne sont pas éligibles au financement de la composante «Sécurité Alimentaire»:

- les dépenses pour l'identification et la préparation des sous- projets de Sécurité Alimentaire, y compris la demande de financement auprès du FID;
- les achats de terrains ou immeubles, de véhicules et d'équipements importants (seuls les petits outillages sont éligibles);
- les édifices culturels;
- les dépenses de fonctionnement ou charges récurrentes (en particulier la rémunération du personnel permanent) de l'AGEX;
- les sous- projets ayant un impact négatif sur l'environnement.

NB : lors de la mise en œuvre des sous- projets, une attention particulière sera donnée à la dimension environnementale. Ainsi, pour chaque typologie de sous- projet, l'AGEX est tenue d'appliquer les mesures d'atténuation définies dans le Manuel de Procédures Environnementales et notamment l'Annexe 7 portant sur les sources d'impacts principales et les mesures d'atténuation des différents projets du FID.

**ANNEXE 3 : Modèle de Mémoire de Préparation de Projet**

(À remplir conjointement par le FID et la Communauté bénéficiaire)

**FINANCEMENT : Crédit IDA 4537 - MAG**

**PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE RECONSTRUCTION**

**« COMPOSANTE SECURITE ALIMENTAIRE »**

**Original : / 2**

**MÉMOIRE DE PREPARATION DE PROJET**

*TYPE : Sécurité Alimentaire (Famine/Disette) ou Sécurité Alimentaire Post catastrophe*

**Intitulé du sous- projet :**

**Fokontany :**

**Commune :**

**District :**

**Région :**

**Montant Total du sous- projet :**

**(en chiffres) et (en lettres)**

**Délai :**

**jours**

**Nombre HOMMES- JOURS :**

<p>- <b>Coût Total du Sous- Projet</b> : ..... <b>ARIARY</b>  Rémunération des Travailleurs (I) : ..... <b>ARIARY</b>  <b>Rémunération Comité de ciblage (I)</b> : ..... <b>ARIARY</b>  Petits matériels et outillages (II) : ..... <b>ARIARY</b>  Rémunération de l' AGEX (III) : ..... <b>ARIARY</b>  - <b>Soit en USD éq. :</b></p>
--

Approbation DIR ou DIRGEN

**Intitulé du Projet PS** .....

Fokontany de .....

Commune de .....

District de .....

Région de .....

## **0. Informations**

0.1 **Insécurité Alimentaire**<sup>3</sup> :

0.2 **Référence BNGRC, CRGRC, CGRC, CCGRC, Cluster Sécurité Alimentaire**

0.3 **Evaluation du nombre de personnes sinistrées ou vulnérables**<sup>4</sup> (hommes et femmes)

0.4 **IDB à usage communautaire endommagé**<sup>5</sup>

### **0.5 Nombre Population dans le Fokontany**

**Population Totale :**

**Homme :**

**Femme :**

## **1. Description du Projet de Sécurité Alimentaire à faire**

1.1 **Objectifs et Description du Sous- Projet**

1.2 **Aspects environnementaux**

- a) Distance du site de construction ou d'emplacement par rapport à une zone sensible
- b) Impacts probables du sous- projet
- c) Mesures d'atténuation

1.3 **Quantités de travaux à réaliser**

Activités	Unité	Quantité	Observation

<sup>3</sup> Décrire brièvement l'**état de** l'insécurité alimentaire dans la zone (Fokontany, Commune, District, Région) appuyée par les données recueillies et disponibles. **Informez sur la disponibilité, l'accessibilité des produits de consommation de base (riz, céréales, manioc, maïs, etc.)**

<sup>4</sup> Aussi bien dans le Fokontany/Commune qu'au niveau géographique un peu plus supérieur (District, Région)

<sup>5</sup> Dans le Fokontany et Commune

#### 1.4 Modalités de réalisation et organisation des travaux

#### 1.5 Durée du Sous- Projet et Chronogramme d'exécution

Délai en jours: .....

Commençant le [date] et se terminant le. [Date de fin de chantier]

Activités	Semaine 1	Sem 2	Sem 3	....	Sem (fin)
Démarrage					
1 Activité					
2 Activité					
....					
Réception des Travaux					

## 2. Besoins en main-d'œuvre et Rémunérations

Désignation des activités/tâches	Dimensions	Unité	Quantité	Rendement/ personne/jour	Nombre Homme- Jour
<b>TOTAL</b>					

Poste de travail	Nombre	Salaire (Ar/j)	Nombre de jours travaillés	Rémunération totale
Main-d'œuvre		2 000		
Chef d'équipe		2 000		
Autres (garderie)		2 000		
<b>Rémunération totale travailleurs</b>				
<b>Comité de ciblage</b>		2 000		
<b>Rémunération totale comité de ciblage</b>				
<b>TOTAL</b>			-	

Si le budget affecté au sous- projet ne satisfait pas au nombre de travailleurs priorités, choisir et définir la modalité d'exécution, soit:

- Un système de Rotation
- Une réduction de la durée des travaux initialement prévue avec augmentant de l'effectif des travailleurs journaliers

### 3. Besoins en petit outillage et matériaux

Désignation	Nombre	Prix de référence unitaire (Ar)	Coût total
<b>Coût total</b>			

### 4. Dépenses financées par le FID (prévisions)

Liste des rubriques	Montant (en ARIARY)	Pourcentage
<i>Catégorie I - Rémunération des travailleurs</i>		
<b>A. Rémunération des travailleurs</b>		
1.1 En argent		
1.1.1. Main d'œuvre ordinaire		
1.1.2. Chef d'équipe		
1.1.3. Autres (à préciser, exemple gardiennage des enfants)		
<b>Sous- total de la catégorie I A - rémunération des travailleurs</b>		
<b>B. Rémunération du Comité de ciblage</b>		
Comité de ciblage		
<b>Sous- total Catégorie I</b>		
<i>[ce Sous -total pour la rémunération des travailleurs doit être égal ou supérieur à 75% du total général - Financement FID]</i>		
<b>Catégorie II - Autres dépenses de l'Agence d'Exécution financées par le FID [doit être inférieur ou égal à 17 % du total général - Financement FID]</b>		
2.1 Petit matériel et outillage		
2.2 Matériaux		
2.3 Panneau de chantier		
2.4 Pharmacie <sup>6</sup>		
2.5 Savons		
2.6 <b>Fourniture du comité de ciblage</b>		

<sup>6</sup> Boîte à pharmacie pour les premiers soins en cas d'accident : alcool, mercurochrome, coton, sparadrap

<i>Sous- total de la catégorie II – autres dépenses</i>		
<i>Catégorie III – Rémunération forfaitaire de l'Agence d'Exécution</i> <i>[de l'ordre de 8 % du total général - Financement FID]</i>		
<i>Total Général – Financement FID [I+II+III]</i>	<sup>7</sup>	

### 5. Décaissement du financement

Nombre de décaissement proposé	Cocher
TROIS (50%-45%-5%)	
DEUX <sup>8</sup> (95%-5%)	

### 6. Composition du personnel de l'AGEX

POSTE	NOMBRE	NOMBRE DE JOURS TRAVAILLES	OBSERVATION
Superviseur			
Chef de chantier			

### 7. Indicateurs (prévisions)

Bénéficiaires (Travailleurs)	Nombre
Hommes	
Femmes	
<b>Total Bénéficiaires</b>	

Personne-Jour	Nombre
Hommes	
Femmes	
<b>Total Personnes/Jours</b>	

<sup>7</sup> Ce total général ne peut pas être supérieur à 20.000 USD éq. – US\$ 1 = XXXX Ariary

<sup>8</sup> Justifier la nécessité de décaisser en deux tranches

Dépenses de l'Agence d'Exécution	Quantités	Prix unitaires (ARIARY)	Total (ARIARY)
<b>Catégorie I</b> Rémunération des Travailleurs <b>Rémunération du Comité de ciblage</b>	<sup>9</sup>	<sup>10</sup>	
<b>Catégorie II</b> Autres dépenses de l'AGEX financées par le FID			
<b>Total Dépenses Agence d'Exécution</b>			<sup>11</sup>

### 8. Réalisations attendus

Description	Unité	Quantité <sup>12</sup>

Nom(s) de l'Évaluateur :

Date de l'évaluation :

VISA :

- Président du Fokontany
- Président du Comité de ciblage
- Autorité morale ou religieuse [*qualité à préciser*]

Annexes du MPP :

- A) Formulaire de Fiche de filtration remplie
- B) Une copie de la requête adressée au FID
- C) Une copie du procès-verbal d'identification et de choix du sous-projet

<sup>9</sup> Nombre total de personnes/jours.

<sup>10</sup> Salaire journalier de travail.

<sup>11</sup> Ce total doit être égal au total des dépenses (catégories I et II) du tableau dans la section 3.

<sup>12</sup> Dans la mesure du possible, quantifier les réalisations attendues - ex.: nombre de mètres de canaux à curer.

**ANNEXE 4 : Modèle de Contrat entre le FID et une Agence d'Exécution**

**Contrat No: .....**

Le présent Contrat est signé le JJ/MM/AAAA

Entre le Fonds d'Intervention pour le Développement de [Direction Inter Régionale], ci-après désigné le « FID » et représenté par son Directeur Inter Régional, Monsieur [nom et prénom(s) du Directeur Inter Régional]

D'une part

Et

L'Association ou ONG (Organisation Non- Gouvernementale) : [Dénomination de l'Association ou ONG]

Représenté par

Madame/Monsieur .....  
[Nom du Représentant]

Ci-après désigné "Agence d'Exécution", d'autre part

**ATTENDU QUE**

- Le FID projette de réaliser [insérer le nom du sous- projet] dans le Fokontany de ....., Commune de ..... District de ..... Région de .....ci-après désigné le "sous- projet" et décrit dans le Mémoire de Préparation de Projet annexé au présent Contrat,
- Le FID a approuvé la requête des bénéficiaires pour financer le sous- projet à travers la Composante Sécurité Alimentaire

**IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIV**

**1. Objet du Contrat**

Le FID met à la disposition de l'Agence d'Exécution la somme de [Montant total en Ariary du sous-projet en lettres et en chiffres] pour financer le sous- projet suivant les clauses décrites ci-dessous. Ce montant inclut la rémunération forfaitaire de l'Agence d'Exécution qui s'élève à [Montant de la rémunération forfaitaire de l'Agence d'Exécution].

Le FID décaissera les fonds conformément à ses Manuels de Procédures

**2. Obligations de l'Agence d'Exécution**

**2.1 Mise en oeuvre du sous- projet**

L'Agence d'Exécution doit :

- a) Réaliser le sous- projet suivant les Termes de Référence, le planning et le budget décrits dans le Mémoire de Préparation de Projet avec toute la diligence et l'efficacité voulues

conformément aux normes techniques, financières, managériales et environnementales acceptables par le FID

- b) Acquérir les petits matériels et outillages nécessaires à la réalisation du sous- projet conformément aux directives du FID en matière de passation de marchés et les acheminer sur site
- c) Prendre une Assurance pour les travailleurs ; L'AGEX s'engage à garantir les responsabilités en cas d'accidents de travail et tout autre dommage pouvant survenir pendant la réalisation du sous- projet
- d) A la réception du sous- projet, restituer de manière formelle à la communauté bénéficiaire les petits matériels et outillages utilisés lors de la réalisation des travaux. Un procès verbal de restitution est établi à cet effet et une copie sera annexée au rapport final de l'AGEX
- e) Utiliser exclusivement les biens et services financés par la Composante Sécurité Alimentaire du FID pour réaliser le sous- projet
- f) Fournir au FID, au Gouvernement, à l'IDA, toutes les informations que ces derniers peuvent raisonnablement demander dans le cadre de la mise en œuvre du sous- projet
- g) Dans le cas où la réception ne peut être prononcée, un procès-verbal est établi par les parties présentes et l'Agence d'Exécution s'engage à apporter les corrections requises sous un délai maximum de 15 jours sans coût supplémentaire pour le FID

## 2.2 Compte bancaire

Pour le financement du sous- projet, l'Agence d'Exécution doit ouvrir un compte ou un sous-compte auprès d'une banque primaire et doit fournir au FID les détails suivants :

- Intitulé du compte : FID/EFSRP- « AGEX » .....
- Numéro de compte :.....
- RIB : .....
- Nom de la Banque : .....
- Adresse de la Banque : .....
- .....

### 2.2.1 Pendant la durée du sous- projet,

- le compte bancaire sera crédité exclusivement par les fonds du financement versés par le FID. Mis à part les rémunérations de l'Agence d'Exécution, tout retrait sur ce compte servira exclusivement à financer les dépenses relatives à l'exécution du sous- projet à savoir les paiements des rémunérations des travailleurs et l'achat des petits matériels et outillages, autres fournitures nécessaires définis dans le Mémoire de Préparation de Projet,
- l'Agence d'Exécution accepte que le FID a un droit de regard et de blocage sur ce compte

### 2.3 Disposition comptable

L'Agence d'Exécution enregistre toutes les dépenses relatives à la mise en œuvre du sous-projet suivant les mêmes rubriques de budget du Mémoire de Préparation de Projet. L'Agence d'Exécution tient un journal de banque et un journal de caisse.

### 2.4 Audit

L'Agence d'Exécution autorise la vérification du compte bancaire du sous-projet, des enregistrements comptables et de toutes pièces justificatives par les représentants de FID ou de ses auditeurs et fourniront toutes les réponses aux questions posées par ces représentant et auditeurs

### 2.5 Rapports

L'Agence d'Exécution soumettra au FID les rapports suivants :

- Rapport d'avancement des travaux : avant le décaissement du deuxième acompte, un rapport contenant des informations sur l'état d'avancement des travaux du sous-projet, sur les aspects d'exécution des mesures d'atténuation, les annexes (fiches de présence, fiches de paiement, factures, etc.)
- **Rapport Final : au plus tard quinze jours** après la fin des travaux, le rapport final décrit les activités menées, une évaluation de l'exécution et de la portée des mesures d'atténuation, les coûts effectifs, les problèmes rencontrés et les solutions prises, les indicateurs de résultat (homme-jours créés, nombre de bénéficiaires, etc.) du sous-projet, les leçons tirées et les recommandations, les annexes (fiches de présence, fiches de paiement, factures, etc.)

## 3. Obligations du FID

### 3.1 Paiements

3.1.1 Le montant total du contrat sera transféré au compte bancaire de l'Agence d'Exécution en trois tranches [50%; 45%,5%] comme suit :

- le premier acompte de 50% est décaissé à la signature du Contrat par les deux parties
- **le second acompte de 45% est décaissé lorsque 70% des fonds du premier décaissement ont été dépensés et les pièces justificatives approuvées par le FID**
- la troisième tranche de 5% est décaissée après approbation du Rapport Final par le FID

**OU**

Le montant total du contrat sera transféré au compte bancaire de l'Agence d'Exécution en deux tranches [95%, 5%] comme suit :

- le premier acompte de 95% est décaissé à la signature du Contrat par les deux parties
- la dernière tranche de 5% est décaissée après approbation du Rapport Final par le FID

3.1.2 Le FID vérifie que les dépenses mentionnées dans le rapport ont été effectivement réalisées et que la qualité des travaux justifie ces dépenses.

3.1.3 En cas de constat d'irrégularités dans l'utilisation des financements par l'Agence d'Exécution, le FID se réserve le droit de suspendre le déboursement des montants restant à payer.

### 3.2 **Contrôle**

3.2.1 L'Auditeur Interne et/ou les Responsables des Opérations du FID effectuent des contrôles des paiements et des réalisations.

3.2.2 A tout moment, le FID, le Gouvernement, l'IDA ou ses représentants autorisés peuvent faire des contrôles sur le compte bancaire ouvert par l'Agence d'Exécution pour recevoir les fonds de financement du sous- projet et le chantier du sous- projet

## 4. **Période d'exécution et Résiliation**

### 4.1 **Entrée en vigueur du Contrat**

Le présent Contrat entre en vigueur à la date de sa signature

### 4.2 **Expiration du Contrat**

**Le Contrat prendra fin à la date d'approbation du rapport final de l'Agence d'Exécution par le FID à moins d'une modification écrite matérialisée par un avenant signé par les deux parties.**

### 4.3 **Résiliation par l'Agence d'Exécution**

L'Agence d'Exécution peut résilier le Contrat à n'importe quel moment de l'exécution du sous- projet, elle doit alors rembourser tous les acomptes n'ayant pas encore été utilisés. A ce titre, elle doit adresser au FID un rapport circonstancié avec les justificatifs requis sur l'utilisation des fonds **dépensés** et les résultats obtenus jusqu'à la résiliation du Contrat.

### 4.4 **Résiliation par le FID**

Le FID peut résilier le Contrat pour les raisons suivantes :

- si l'Agence d'Exécution a failli à ses obligations stipulées dans le présent Contrat
- si les fonds sont utilisés à d'autres fins que celles convenues dans ce Contrat.
- si le sous- projet ou une de ses parties n'est pas réalisé et que les fonds deviennent insuffisants pour réaliser complètement le sous- projet et/ou l'Agence d'Exécution est considérée comme incapable de réaliser le sous- projet

- si l'Agence d'Exécution cesse l'opération ou subit un changement dans sa gestion qui entraîne une réduction considérable de sa capacité de mise en œuvre
- après négociation entre les deux parties, pour d'autres raisons qui pourraient affecter sévèrement la réalisation de ce Contrat

#### 4.5 Procédures de résiliation

- La partie qui désire résilier doit informer l'autre partie par écrit dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours en indiquant les motifs de la résiliation.
- Toutes obligations du présent Contrat cesseront à compter de la date de résiliation. L'Agence d'Exécution devra immédiatement rembourser tous les acomptes non dépensés ainsi que les fonds dépensés non justifiés.

Les procédures de résiliation peuvent être annulées par consentement mutuel, et peuvent inclure des modifications dans les obligations des deux parties.

#### 5. Règlement des litiges

Tout litige survenu dans le cadre de ce Contrat et qui ne peut être résolu à l'amiable entre les parties, sera porté au niveau du Tribunal d'Antananarivo

#### 6. Sanctions en cas de Non- Respect

- L'Agence d'Exécution accepte que toute défaillance de sa part dans l'utilisation des fonds de ce Contrat y compris l'utilisation des fonds à d'autres fins que celles du sous-projet entraînent sa non éligibilité pour d'autres financements du FID,
- En cas d'avis défavorable d'un audit de la gestion des fonds par l'Agence d'Exécution ou de malversations dûment prouvées dans l'utilisation de ces fonds, le FID se réserve le droit de demander le remboursement des sommes versées, ou de suspendre le paiement des tranches restant à verser tant que l'Agence d'Exécution n'aura pas remédié aux défaillances constatées nonobstant les autres poursuites que le FID peut intenter suivant la nature des préjudices causées.

#### 7. Notes

Toute note, correspondance, demande ou accord relatifs au présent Contrat doit être fait par écrit et adressé à :

Pour le FID : [Directeur Inter Régional]

Pour l'Agence d'Exécution : [Nom et Prénom, Adresse précise et exacte (postale et électronique), N° de téléphone

Les parties désignées ont signé le présent Contrat au jour et an ci-dessous

<b>Pour et au nom de l'Agence d'Exécution</b>	<b>Pour et au nom du FID</b>
Nom :	Nom :
Titre :	Titre :

---

Signature:	Signature:

**Documents Contractuels en Annexe :**

1. Mémoire de Préparation de Projet
2. Termes de Référence de l'AGEX
3. Directives pour l'acquisition des petits matériels et outillages
4. Proposition technique et financière de l'Agence d'Exécution
5. Procès Verbal de négociation entre le FID et l'AGEX
6. Directives anti corruption et fraude

### ANNEXE 5 : Canevas de rapport de suivi de réalisation par le FID

**Date de la supervision :**

**Nom du missionnaire :**

**Intitulé du Sous projet :** .....

**Type :** .....

Fokontany de ..... ; Commune de .....

District de ..... Région de .....

**Convention**

Agence d'Exécution.....

N° du Contrat :

Date de signature :

Montant du Contrat :

Date de l'Ordre de service de commencer les travaux :

Délai :

**Déblocage financement**

Déblocage	1 <sup>er</sup> déblocage	2 <sup>e</sup> déblocage	3 <sup>e</sup> déblocage
Montant en AR			
Date de déblocage			

**Avancement du sous- projet**

Intitulé des activités	Unité	Prévision (1)	Réalisation (2)	% (2)/(1)

**Suivi distribution salaires**

Indicateurs	Prévision (1)	Réalisation (2)	ECART (1) – (2)	Explication des écarts
Nombre de personnes bénéficiaires				
Nombre de femmes bénéficiaires				
Nombre de personnes / jour créés				
Nombre de femmes / jour créés				
Montant total rémunération distribuée (Ariary) :				
1) <b>Travailleurs</b>				
2) <b>Comité de ciblage</b>				

**Appréciation globale du chantier :**

**Problèmes et solutions adoptées ou recommandées**

Problèmes	Solutions adoptées ou recommandées

Le missionnaire	Le Représentant de la Communauté	Le représentant de l'AGEX

## ANNEXE 6 : Canevas de rapport

Agence d'Exécution.....

**Intitulé du Sous projet** .....

Fokontany de ..... ; Commune de .....

District de .....Région de .....

### 1. Les activités entreprises<sup>13</sup>

1.1 Contexte (évaluation)

1.2 Description des travaux HIMO réalisés (nature, quantités, etc.).

1.2 Délais d'exécution: le sous projet a commencé le .... et s'est terminé le .....

1.3 Evaluation de l'exécution et de la portée des mesures d'atténuation,

1.4 Modalités de recrutement et de rémunération des travailleurs: nombre d'hommes et de femmes recrutés, et nombre d'hommes/jours et de femmes/jours; rémunération moyenne journalière.

1.5 Problèmes rencontrés / Solutions adoptées

1.6 Indicateurs Objectivement Vérifiables :

Indicateurs	Prévision (1)	Réalisation (2)	ECART (1) – (2)	Explication des écarts
Nombre de personnes bénéficiaires				
Nombre de femmes bénéficiaires				
Nombre de personnes / jour créés				
Nombre de femmes / jour créés				
Superficie irriguée en hectare				
Indicateur spécifique suivant le type du sous projet) <sup>14</sup>				
Délai d'exécution des travaux en nombre de jours				

1.7 Liste des marchés passés et modalités de passation des marchés: achats de petit outillage et matériaux. *[insérer la liste exhaustive des petits matériels et outillages acquis dans le cadre des activités]*

1.8 Activités réalisées pour assurer la bonne utilisation, la protection et l'entretien des résultats des travaux.

1.9 Réception des travaux

<sup>13</sup> Comparer les réalisations aux prévisions du Mémoire de Préparation de Projet

<sup>14</sup> Mètre linéaire de canaux curés / réhabilités, kilomètres de pistes entretenus, superficie reboisée, nombre de jeunes plants mis en terre, .....

## 2. Dépenses financées par le FID (réalisations comparées aux prévisions)

Liste des rubriques	Prévisions <sup>15</sup> (en ARIARY) (1)	Réalisations (en ARIARY) (2)	ECART (1) – (2)	Explication des écarts
<i>Catégorie I - Rémunération des travailleurs</i>				
<b>1.1 Rémunération des travailleurs</b>				
<b>1.2 Rémunération du Comité de ciblage</b>				
Sous-total de la catégorie I - rémunération des travailleurs				
<b>Catégorie II - Autres dépenses de l'Agence d'Exécution financées par le FID</b>				
2.1 Petit matériel et outillage				
2.2 Matériaux				
2..3 Panneau de chantier				
<b>2.4 Fournitures Comité de ciblage</b>				
2.5 Boîte à pharmacie				
2.6 Autres				
Sous-total de la catégorie II – autres dépenses				
<i>Catégorie III – Rémunération forfaitaire de l'Agence d'Exécution</i>				
<b>Total Général – Financement FID [I+II+III]</b>				

Annexes (justificatifs : fiches de présence, fiches de paiement émargée par les bénéficiaires, documents de résultats de comparaison de prix, factures,...)

<sup>15</sup> Reporter ici les montants en Ariary du tableau de la section 3 du Mémoire de Préparation de Projet

**ANNEXE 7 : Modèle de Procès Verbal de remise de petits matériels et outillage  
(à annexer au rapport final de l'AGEX)**

<b>INTITULE DU SOUS PROJET :</b>	
Commune :	District :
Région : .....	
AGEX :	
Contrat N° .....	MONTANT TTC : .....Ar
Date de signature du contrat :	Délai : .....

L'an deux mille ....., le.....

Nous soussignés :

***Représentants de la Communauté, du Comité de ciblage, du Fokontany [nom du Fokontany] :***

- .....
- .....

***Représentants des travailleurs :***

- .....
- .....

***Représentants de l'Agence d'Exécution:***

- .....
- .....

Nous sommes rendus à ..... Commune ..... pour procéder à la remise solennelle et publique des matériels et petits outillages listés ci-dessous aux représentants du Fokontany assistés des représentants des travailleurs du sous projet de Sécurité Alimentaire effectué dans ledit Fokontany.

Item	INTITULE	Nombre	Observations <sup>16</sup>

Nous déclarons que ces matériels et petits outillages :

- ont été bien acquis par l'AGEX dans la réalisation du sous projet de Sécurité Alimentaire,
- seront utilisés par la Communauté/le Fokontany dans le cadre de travaux communautaires similaires au chantier de Sécurité Alimentaire réalisé.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal le jour, mois et an comme ci-dessus.

Représentants de la Communauté/ du Fokontany	Représentants des travailleurs	Représentants de l'AGEX

<sup>16</sup> Noter éventuellement l'état des petits matériels et outillages (en bon état, hors d'usage.....)

**ANNEXE 8 : Fiche d'Enquête d'Evaluation d'Impact des sous projets de Sécurité Alimentaire**
**FANADIHADIHANA AORIAN'NY ASA TANAMARO**
**Tetikasa**

Asa natao :

Fokontany :

Daty nanombohan'ny asa :

Kaominina :

Daty nifaranan'ny asa :

**Mombamomba ilay olona anaovana fanadihadihana**

Anarana :

Fanampiny :

Lahy Vavy 

Taona : .....

Asa farany natao talohan'ny tetik'asa : .....

Nanomboka tamin'ny .....200... ka hatramin'ny .....200..

Karama tamin'ny asa farany natao talohan'ny tetik'asa : .....(Ar / volana na andro)

Isan'ny olona ao amin'ny ankohonana : .....

Fianarana natao :

Ambaratonga voalohany Ambaratonga faharoa 
**Fanontaniana momba ny tetik'asa :**
Nahafa-po anao ve ny fandaminana nandritra ny fanatanterahana ny asa ? ENY  TSIA 

Nahoana ? .....

Araka ny hevitrao, laharam-pahamehana ve ilay asa natao ? ENY  TSIA 

Inona no mety ho fiantraikany ?

Teo aminao manokana	Teo amin'ny ankohonanao	Teo amin'ny faritra misy anao

Sosokevitra azonao aroso ho fanatsarana ny manaraka :

**Nampiasana ny vola voaray**

Vola voaray totaliny :

Fitsinjarana azy : Vary :.....( Ariary) Sakafo hafa : ..... (Ariary)

Fandania hafa : (Ariary)

---

**ANNEXE 9 : Modèle de Termes de Référence de l'Agence d'Exécution**
**FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

-----  
**DIRECTION INTER REGIONALE .....**  
 -----

---

**Adresse: .....**
**Téléphone : ..... E- mail: .....**


---

***Composante Sécurité Alimentaire***


---

**Termes de référence de l'Agence d'Exécution pour la réalisation de sous- projet à Haute Intensité de Main-d'oeuvre**
**I- Introduction**

La composante « Sécurité Alimentaire » exécutée sous forme de Sous-projets à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) a comme objectif l'accès à des emplois temporaires par les personnes vulnérables et démunies dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire.

L'encadrement des chantiers des sous- projets et les paiements des travailleurs en HIMO sont confiés par le FID à des Agences d'Exécution (AGEX). Les AGEX qui sont des Associations ou ONG sont recrutées par le FID conformément à la méthode de passation de marchés basée sur la *Qualification des Consultants*.

Les travailleurs bénéficiaires sont sélectionnés par le Comité de ciblage constitué, au niveau de chaque communauté bénéficiaire. Le Comité de ciblage est composé des membres de l'Equipe Locale de Secours élargi à des personnes ressources locales comme les notables, les autorités religieuses, les enseignants, etc. suivant un processus participatif et transparent. Au moins 50% des travailleurs recrutés sont des femmes.

Les sous- projets à exécuter sont décrits dans le document Mémoire de Préparation de Projet lequel a été approuvé par le FID ; le sous- projet concerné par le présent Termes de référence est :

N°	Intitulé sous-projet	Communauté Fokontany	Commune	District	Homme -jour à créer	Délai en jours

**II- Mission de l'AGEX**

La mission de l'AGEX consiste à :

- encadrer les travailleurs, à effectuer le paiement de leurs rémunérations,
- payer les rémunérations prévues des membres du comité de ciblage sur la base des activités réalisées et des présences effectives à ces activités
- Etablir le planning des travaux afin que les activités soient bien programmées et agencées, les tâches y afférentes bien claires et bien réparties entre les équipes et les travailleurs,

**III- Activités dans le cadre de la prestation**

La mission de l'AGEX s'articule autour des activités suivantes :

Lister les activités avec les quantifications

### **Acquisition des petits matériels et outillages**

- a) acquérir les petits matériels et outillages conformément aux procédures de passation de marchés du FID à savoir consultation d'au moins trois fournisseurs,
- b) acheminer sur le site du sous-projet les petits matériels et outillages, ... Un procès-verbal de réception sera établi et signé par le président du Comité de ciblage. Ce procès-verbal sera annexé au rapport de l'AGEX,
- c) remettre à la communauté tous les petits matériels et outillages, la petite pharmacie non utilisée à la fin des travaux. Un procès-verbal de restitution est établi à cet effet et une copie sera annexée au rapport final,

### **Appui au Comité de ciblage**

- d) Appuyer techniquement le Comité de ciblage dans la sélection des personnes les plus pauvres et les plus affectées par la crise alimentaire avant le début des travaux : contrôler l'effectivité de l'affichage de la liste des travailleurs, le PV établissant la liste des travailleurs
- e) informer la population et la communauté par l'affichage de la liste des travailleurs recrutés,
- f) Vérifier et contrôler l'effectivité de l'activité :
  - Afficher publiquement : dans les bureaux du Fokontany, de la commune, sur la place du marché les informations clés sur le sous-projet telles le montant du sous-projet, les travaux à faire, le nombre travailleurs, la durée, ...
  - des travaux à faire avec les membres du comité de ciblage

### **Exécution de(s) sous-projet(s)**

- g) Constituer les équipes de travail, identifier et désigner les chefs d'équipe en concertation avec le représentant du comité de ciblage
- h) Tenir à jour le journal de chantier
- i) Faire l'état des présences journalières des travailleurs (appels, fiches de présence signées par les travailleurs)
- j) superviser, suivre et contrôler journalièrement l'avancement technique des sous-projets conformément aux Mémoire de Préparation de Projet et au planning,
- k) apprendre aux travailleurs l'entretien et la maintenance des réalisations
- l) demander la réception des travaux : à la fin des travaux, l'AGEX demande par écrit la réception du sous-projet au FID et à la communauté. Un procès-verbal de réception des travaux doit être dressé et signé par les parties présentes à la réception et annexé au rapport final,

### **Paiement des rémunérations des travailleurs**

- m) Veiller à ce que les demandes de décaissement auprès du FID soient faites à temps pour qu'il n'y ait pas de rupture ou de retard dans les paiements des rémunérations. Les fonds destinés au financement d'un sous-projet sont transférés en trois tranches (50%- 45%- 5%) par le FID dans un compte spécifique ouvert par l'AGEX. Le FID peut décider exceptionnellement de limiter les transferts en deux tranches (95%- 5%) suivant son appréciation de la durée d'exécution, de la disponibilité d'un établissement bancaire de proximité, de l'éloignement et de l'enclavement du sous-projet et de l'expérience du FID avec l'AGEX.
- n) payer les rémunérations des travailleurs au taux prévu, les paiements sont faits à chaque fin de semaine de travail,
- o) payer les rémunérations des membres du comité de ciblage conformément aux directives du FID et sur la base des termes de référence du comité de ciblage

#### IV- Autres obligations de l'AGEX

- *Ouvrir un compte bancaire spécifique au sous- projet* (intitulé FID EFSRP AGEX): dès la notification de son recrutement par le FID, l'AGEX ouvre un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer le sous- projet.
- *Editer le contrat entre le FID et l'AGEX en trois* exemplaires originaux
- *Démarrer effectivement les travaux* au plus tard DIX (10) jours après sa réception de l'Ordre de Service
- *Tenir à jour les livres de caisse et de banque* retraçant l'utilisation des financements apportés pour le sous- projet.
- *Etablir et soumettre au FID les rapports demandés*
- *Conserver les documents du sous- projet* : l'AGEX doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans.

#### V- Personnel de l'AGEX

##### Personnel

L'AGEX doit affecter sur un sous- projet un superviseur et un chef de chantier ; le chef de chantier doit être en permanence sur le site.

En fonction du volume des travaux à réaliser, le FID précisera à l'AGEX le nombre de chef de chantier requis. Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.

Le superviseur a pour tâches principales le suivi et le contrôle de l'exécution du sous- projet conformément au Contrat avec le FID.

Le chef de chantier a pour tâches principales la tenue du journal de chantier et l'organisation des travaux (répartition des équipes, répartitions des tâches, ...), le pointage des présences des travailleurs (fiche de présence journalière), la supervision de la qualité technique des travaux, le paiement de la rémunération des travailleurs et des membres du comité de ciblage (fiches états de paiement).

##### Qualifications minimales

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'AGEX doit présenter les CV datés et signés par les personnes proposées.

Poste	Qualifications minimales
Superviseur	- Bac+2 en BTP, Génie civil, agriculture, environnement gestion, économie, sociologie, et expériences en développement local, communication et mobilisation sociale
Chef de chantier	- Bac technique BTP, génie civil, agriculture, hydraulique ou Bac en enseignement général + deux ans d'expérience en conduite de chantier et mobilisation communautaire

#### V- Rapports

L'AGEX présente des rapports intermédiaire et final.

- a. Le rapport intermédiaire sera livré quand **70 %** des dépenses relatives au premier déblocage sont consommées.
- b. Le rapport final marque l'accomplissement de la mission, à ce titre il doit comporter :
  - les indicateurs suivants : nombre de personnes bénéficiaires, nombre de femmes bénéficiaires, nombre de personnes jours créés, montant total des rémunérations payées. En outre, les indicateurs relatifs aux sous- projets doivent être mentionnés (ex. mètre- linéaire de canal curé ou réhabilité,

---

nombre d'hectare reboisé, mètre cube de terre dégagé après un éboulement, mètre cube de déblai, etc.),

- des photos prises sur des mêmes points clés avant, pendant et après le projet,
- le récapitulatif de l'utilisation des fonds du financement,
- les recommandations

Le rapport final doit être reçu par le FID **quinze jours** au plus tard **après la fin du chantier**.

Si le décaissement se fait en deux tranches, l'AGEX présente un unique rapport à l'issue de la réception des travaux.

## **VI- Pièces contractuelles**

- a. Mémoire de Préparation de Projet
- b. Termes de Référence
- c. Directives pour l'acquisition des petits matériels et outillages
- d. Proposition technique et financière de l'Agence d'Exécution
- e. Procès-verbal de négociation entre le FID et l'AGEX
- f. Termes de Référence du comité de ciblage
- g. Directives anti corruption et fraude

**ANNEXE 10 : Liste indicative des étapes d'exécution d'un sous- projet**

N°	Actions	Responsables au niveau FID ou Autres Acteurs	Validation	Durée ou Délai maximum indicatif en jours
1	Identification, concertation, coordination et validation des listes des zones d'intervention et des communautés bénéficiaires avec le Groupe/Cluster Sécurité Alimentaire	Responsable Composante Sécurité Alimentaire /Direction des Opérations et membres Groupe/Cluster	Groupe/ Cluster Sécurité Alimentaire et Moyens de subsistance	- En fonction des situations - Réunion périodique du Groupe/Cluster
2	Notification des zones d'intervention affectées par la crise alimentaire et par une catastrophe naturelle Intégration des données dans le TECPRO	Direction des Opérations	Groupe/Cluster SA BNGRC	En fonction des situations
3	Affichage de la liste des Communautés bénéficiaires auprès des bureaux des (Communes), diffusion par radio locale	Service des Opérations et Environnement FID	Direction Inter Régionale FID	Dès réception Notification Lors Assemblée Générale Communautés
4	Assemblée Générale des Communautés bénéficiaires pour <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place du Comité de ciblage</li> <li>- le choix du sous- projet et inscriptions des travailleurs</li> </ul> Sélection des travailleurs	Communautés bénéficiaires  Comité de ciblage	Service des Opérations du FID	Une journée  Une semaine (inscription)
5	Elaboration du Mémoire de Préparation de Projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation technique et mesures environnementales</li> <li>- évaluation financière</li> </ul> Approbation du sous- projet  Intégration des données dans le TECPRO	Service des Opérations et Environnement FID et Communauté  Service des Opérations et Environnement FID Responsable Système d'Information	Direction Inter Régionale ou Direction Générale	1 à 2 jours  Dès réception
6	Recrutement de l'AGEX : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à manifestations d'intérêt et présélection des AGEX</li> <li>- Elaboration Termes de Référence AGEX</li> <li>- Etablissement short list, 3 à 6</li> </ul>	Direction Inter Régionale FID	Direction Générale pour les montants supérieurs à 10,000 USD	1 mois  1 jour  2 à 7jours

	<p>AGEX et demande de compléments d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des manifestations et sélection d'une AGEX</li> <li>- Demande de proposition technique et financière à l'AGEX sélectionnée</li> <li>- Négociation avec l'AGEX</li> <li>- Notification de l'AGEX et remise Ordre de Service</li> <li>- Signature contrat</li> </ul>			<p>2 à 6 jours</p> <p>14 jours</p> <p>1 jour</p> <p>Dès fin négociation</p>
7	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture compte bancaire, déblocage premier acompte</li> <li>- Acquisition des petits matériels et livraison sur site</li> </ul> <p>Saisie FID : Intégration des données dans le TECPRO</p>	<p>AGEX – DIR FID</p> <p>RSISE</p>		<p>Dès la signature du Contrat</p>
8	Affichage des listes des travailleurs	Comité de ciblage	Service des Opérations et Environnement	En permanence durant chantier
9	Démarrage des travaux et prise en main	Service des Opérations et Environnement		10 jours après OS
10	Décaissement deuxième acompte	AGEX /FID	Service des Opérations Service Financier FID	Dès approbation du rapport d'avancement
11	Suivi et supervision Supervision, Audit	SOE/ DIR FID Direction Opérations Auditeur Interne		Programmation en fonction nombre sous-projets
12	Réception des travaux	Communauté Représentants travailleurs Représentant Fokontany, Commune AGEX	Direction Inter Régionale FID, Service des Opérations	1 jour
13	Approbation Rapport final	Service des Opérations et Environnement	Direction Inter Régionale FID	une après réception (fonction nombre de travailleurs à vérifier)
14	Intégration des données dans le TECPRO	Service des Opérations et Environnement	Responsable Système d'Information	1 jour
15	Classement des dossiers de projet	Service des Opérations et Environnement	Direction Inter Régionale FID	1 jour

**ANNEXE 11 : TERMES DE REFERENCE DES MEMBRES DU COMITE DE CIBLAGE  
DANS L'EXECUTION D'UN SOUS- PROJET HIMO/ACT**

**a. Contexte**

Dans le cadre de la réalisation des sous- projets HIMO/ACT de la Composante Sécurité Alimentaire du FID, et dans l'objectif d'obtenir un bon ciblage des bénéficiaires, un comité de Ciblage est institué lors de l'Assemblée Générale (AG) de la communauté (Fokontany).

Les personnes formant ce Comité de ciblage sont issues de la communauté elle-même (Représentants de l'Equipe locale de secours, Représentants des autorités morales et religieuses, Représentants des associations/ONG, Représentants des services techniques locaux, etc.). Ces personnes doivent connaître la situation des membres de la communauté par rapport à la vulnérabilité et insécurité alimentaire.

**b. Modalités de constitution**

La modalité de constitution du Comité de Ciblage s'effectue comme suit :

- Désignation lors de l'AG de la communauté cible,
- Nombre : 10 membres au maximum, une représentation féminine est fortement souhaitée
- Un PV de constitution est établi

**c. Attributions, Méthodologie de travail et outils**

Les attributions du Comité de Ciblage sont :

1. Avant les Travaux

- Mobilisation et information de la communauté sur le sous- projet par voie d'affichage, assemblée, réunions, porte à porte. Les membres du comité s'organiseront pour se répartir ces tâches
- Affichage du sous- projet à réaliser au niveau de la commune
- Enregistrement des inscriptions et Arrêtage de la liste des bénéficiaires désirant participer (auto ciblage) aux travaux en réunion plénière du comité (tous les membres présents) avec PV signé,
- Application en réunion plénière du comité du cadre de filtrage des bénéficiaires (critères de ciblage fournis par le FID)
- Arrêtage (avec PV signe) et affichage public de la liste des bénéficiaires retenus
- Remise de la liste définitive des travailleurs retenus au FID et à l'AGEX

2. Durant les Travaux

- Supervision de chantier avec remplissage d'un cahier de suivi
- Réception des remarques / réclamations des parties prenantes a consigner dans le cahier de suivi
- Assistance aux paiements
- Contrôle journalier du chantier et des présences

3. A la réception

- Contrôle et vérification des travaux,
- Co Signature du Procès Verbal de réception des travaux, des matériels, par 2 membres désignés,

- 
- Assistance à la remise publique des petits matériels au FKT et co-signature du PV y afférent par 2 membres désignés,
  - Assistance à la remise de la boîte à pharmacie au Fokontany ou au Centre de Santé le plus proche

**d. Livrables**

Liste des travailleurs établie par le comité de ciblage, Fiches de présence validées, PV de réunion, Cahier de suivi des travailleurs et de chantier

**e. Modalités de paiement**

- 50% soit 10 000 Ariary (soit 5HJ x 2 000 Ariary par membre présent effectivement et vérifiable sur liste de présence) à l'établissement de la liste définitive des travailleurs (pièces de vérification : PV d'arrêtage de la liste des travailleurs et affichages). Moyens de vérification : fiches de présence journalière lors des travaux des membres du comité de ciblage
- 50% à la réception des travaux (soit 5HJ x 2 000 Ariary par membre présent effectivement et vérifiable sur liste de présence et cahier de suivi) : Moyens de vérification : cahier de suivi, fiches de présence des membres du comité de ciblage sur le chantier
- Paiement assuré par l'AGEX

**ANNEXE 12 : MODELE DE PROCES VERBAL DE RECEPTION D'UN SOUS- PROJET  
HIMO/ACT**

**FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

-----  
EFSRP – Crédit IDA 4537- MAG

-----  
DIRECTION INTER REGIONALE DE .....

-----  
Adresse .....

PROJET N° : ..... (code sous projet)	INTITULE DU SOUS PROJET : .....
FOKONTANY : .....	DISTRICT : .....
COMMUNE : .....	REGION : .....
AGEX : .....	Adresse AGEX : .....
CONTRAT N° .....	MONTANT TTC : .....ARIARY
Date de signature du contrat : .....	Délai : .....

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN  
SOUS- PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE**

L'an deux mille ....., le.....

Nous soussignés :

**Représentants du FOKONTANY, des Travailleurs et du Comité de ciblage :**

- .....  
- .....  
- .....

**Représentants de la Commune (en cas de participation à la réception) :**

- .....

**Représentants de l'AGEX :**

- .....  
- .....

**Représentant du FID (en cas de participation à la réception) :**

- .....

Nous sommes rendus à .....

Fokontany de ....., Commune de ....., pour examiner et vérifier les travaux exécutés par les bénéficiaires et par l'AGEX.....suivant le contrat N° ..... du .....

---

Après, nous être rendus compte que *les travaux y compris les mesures d'atténuation environnementales* ont été exécutés selon les règles de l'art conformément aux conditions du marché souscrit, nous avons prononcé la réception des travaux.

Sous condition de la levée des réserves suivantes :

- 
- 

dans un délai de.....jours.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal le jour, mois et an comme ci-dessus.

**Signatures :**

- Représentants des travailleurs et du Comité de Ciblage
- Représentants du Fokontany
- Commune (Maire ou Représentant)
- Représentant FID (en cas de participation à la réception)
- Représentants AGEX